

# Ligue Équestre Wallonie Bruxelles

Asbl



**LEWB**

*Reconnue par l'Adeps Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Aile francophone de la F.R.B.S.E. reconnue par la F.E.I.*

## **REGLEMENT PARTICULIER**

## **PÉDAGOGIQUE**

*Édition 202~~6~~<sup>5</sup>*

Print 14/01/2026 8/01/2026 11/2/2025 3/11/2025

 Rue de la Pichelotte, 11 \* B-5340 Gesves \*  083.234.070 \*  083.218.261  
N° d'Entreprise 0414.528.906 \* Iban Bel<sup>f</sup>ius BE31 0682 2800 1355  
 info@lewb.be \*  www.lewb.be \* www.lewb.tv \* www.facebook.com/lewb.be





## Sommaire

CHAPITRE I : Généralités .....	1
Art. 6000 – Commission Pédagogique L.E.W.B. ....	1
6000.1 – Composition de la Commission Pédagogique L.E.W.B. ....	1
6000.2 – Responsabilités de la Commission Pédagogique L.E.W.B. ....	1
Art. 6001 – Commissions Pédagogiques des Groupements.....	2
6001.1 – Composition des Commissions Pédagogiques des Groupements.....	2
CHAPITRE II : Règlement des Brevets d'Équitation.....	2
Art. 6002 – Dispositions communes à toutes les évaluations. ....	2
6002.1 – Dispositions réglementaires.....	2
6002.2 – Dispenses pour les Degrés uniquement.....	3
6002.3 – Dispositions administratives.....	3
6002.4 – Critères de réussite.....	4
6002.5 – Seuil de réussite.....	4
6002.6 – Évaluation.....	4
6002.7 – Choix des chevaux ou des poneys.....	54
6002.8 – Chute(s).....	5
Art. 6003 – Règlement des brevets des Licols et des Étriers de couleurs.....	5
6003.1 – Organisation des évaluations.....	5
6003.2 – Conditions d'admission aux évaluations des licols.....	5
6003.3 – Qualifications des Examineurs.....	5
6003.4 – Dispositions applicables à l'évaluation théorique.....	5
6003.5 – Dispositions applicables à l'évaluation aux écuries.....	65
6003.6 – Dispositions applicables à l'évaluation de pratique équitation.....	6
Art. 6004 – Règlement du brevet de l'Étrier de Bronze.....	76
6004.1 – Organisation des évaluations :.....	76
6004.2 – Conditions d'admission aux évaluations :.....	7
6004.3 – Qualifications des Examineurs :.....	7
6004.4 – Dispositions applicables à l'évaluation théorique :.....	7
6004.5 – Dispositions applicables à l'évaluation aux écuries :.....	7
6004.6 – Dispositions applicables à l'évaluation de pratique équitation :.....	7
Art. 6005 – Règlement du brevet de l'Étrier d'Argent.....	8
6005.1 – Organisation des évaluations :.....	8
6005.2 – Conditions d'admission aux évaluations :.....	8
6005.3 – Qualifications des Examineurs :.....	8
6005.4 – Dispositions applicables à l'évaluation théorique :.....	8
6005.5 – Dispositions applicables à l'évaluation aux écuries :.....	8
6005.6 – Dispositions applicables à l'évaluation de pratique équitation :.....	8



# Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl

Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Allé francophone de la FRBSE reconnue par la FEI

Art. 6006 – Règlement du brevet de l'Étrier d'Or.....	9
6006.1 – Organisation des évaluations :.....	9
6006.2 – Conditions d'admission aux évaluations :.....	9
6006.3 – Qualifications des Examineurs :.....	9
6006.4 – Dispositions applicables à l'évaluation théorique :.....	9
6006.5 – Dispositions applicables à l'évaluation de dressage :.....	<a href="#">109</a>
6006.6 – Dispositions applicables à l'évaluation d'obstacles :.....	10
Art. 6007 – Règlement du brevet de l'Étrier de Diamant.....	<a href="#">1140</a>
6007.1 – Nihil.....	<a href="#">1140</a>
6007.2 – Organisation des évaluations :.....	<a href="#">1140</a>
6007.3 – Conditions d'admission aux évaluations :.....	<a href="#">1140</a>
6007.4 – Qualifications des Examineurs :.....	11
6007.5 – Dispositions applicables aux évaluations :.....	11
6007.6 – Dispositions applicables à l'évaluation de dressage :.....	11
6007.7 – Dispositions applicables à l'évaluation d'obstacle :.....	<a href="#">1244</a>
Art. 6008 – Règlement du brevet du Degré 1.....	12
6008.1 – Rappel.....	12
6008.2 – Organisation des évaluations :.....	12
6008.3 – Conditions d'admission aux évaluations :.....	12
6008.4 – Qualifications des Examineurs :.....	<a href="#">1342</a>
6008.5 – Définition du cycle :.....	<a href="#">1342</a>
6008.6 – Dispositions applicables à l'évaluation théorique :.....	<a href="#">1342</a>
6008.7 – Dispositions applicables à l'évaluation de dressage :.....	<a href="#">1342</a>
6008.8 – Dispositions applicables à l'évaluation d'obstacle :.....	13
6008.9 – Dispositions applicables à l'évaluation d'extérieur :.....	<a href="#">1443</a>
Art. 6009 – Règlement du brevet du Degré 2.....	14
6009.1 – Rappel.....	14
6009.2 – Organisation des évaluations :.....	14
6009.3 – Conditions d'admission aux évaluations :.....	14
6009.4 – Qualifications des Examineurs :.....	<a href="#">1544</a>
6009.5 – Définition du cycle :.....	<a href="#">1544</a>
6009.6 – Dispositions applicables à l'évaluation théorique :.....	<a href="#">1544</a>
6009.7 – Dispositions applicables à l'évaluation de dressage :.....	<a href="#">1544</a>
6009.8 – Dispositions applicables à l'évaluation d'obstacle :.....	15
6009.9 – Dispositions applicables à l'évaluation de cross :.....	<a href="#">1645</a>
Art. 6010 – Règlement du brevet du Degré 3.....	16
6010.1 – Rappel.....	16
6010.2 – Organisation des évaluations :.....	16
6010.3 – Conditions d'admission aux évaluations :.....	<a href="#">1746</a>
6010.4 – Qualifications des Examineurs :.....	<a href="#">1746</a>



# Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl

Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Aile francophone de la FRBSE reconnue par la FEI

6010.5 – Définition du cycle annuel : .....	<del>17</del> <sup>16</sup>
6010.6 – Dispositions applicables à l'évaluation théorique : .....	17
6010.7 – Dispositions applicables à l'épreuve de dressage : .....	17
6010.8 – Dispositions applicables à l'épreuve d'obstacles : .....	<del>18</del> <sup>17</sup>
6010.9 – Dispositions applicables à l'épreuve de cross : .....	<del>18</del> <sup>17</sup>
Art. 6011 – Règlement des brevets spécifiques .....	<del>19</del> <sup>18</sup>
6011.1 – Définition : .....	<del>19</del> <sup>18</sup>
Art. 6012 – Brevets par équivalence.....	<del>19</del> <sup>18</sup>
6012.1 – Définition : .....	<del>19</del> <sup>18</sup>
6012.3 – Tableau d'équivalence avec les brevets de Paardensport Vlaanderen.....	<del>19</del> <sup>18</sup>
6012.4 – Concordance avec les brevets étrangers .....	<del>19</del> <sup>18</sup>
Art. 6013 – Protocoles d'accord.....	19
Art. 6014 – Formation/Recyclage des Examineurs .....	19
CHAPITRE III : Formation pédagogique des Moniteurs Sportifs homologués par l'Adeps .....	19
Art. 6015 – Cadre.....	19
Art. 6016 – Formations homologuées par l'Adeps .....	19
Art. 6017 – Attribution de brevets pédagogiques par équivalence .....	<del>20</del> <sup>19</sup>
6016.1 – Définition .....	<del>20</del> <sup>19</sup>

a mis en forme : Non Surlignage

a mis en forme : Non Surlignage

a mis en forme : Non Surlignage

a mis en forme : Non Surlignage

a mis en forme : Non Surlignage



## REGLEMENT PARTICULIER PEDAGOGIQUE

### CHAPITRE I : Généralités

- L'application du règlement pédagogique est du ressort de la Commission Pédagogique de la L.E.W.B., assistée des Commissions pédagogiques des Groupements.
- Le règlement doit être lu en corrélation avec le Règlement Général (RG) de la L.E.W.B., le Règlement des Concours et le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de la L.E.W.B.
- Le présent règlement entre en vigueur lors de sa parution sur le site officiel de la LEWB ([www.lewb.be](http://www.lewb.be)), à partir de ce moment, toute publication antérieure devient caduque.
- Dénomination des titres pédagogiques :
  - Moniteur Sportif Animateur (IGEIQ International Level Foundation) – Niveau 1 – IGEIQ International Level 1
  - Moniteur Sportif Initiateur Généraliste – Niveau 2 – (IGEIQ International Level 1)2
  - Moniteur Sportif Educateur Généraliste – Niveau 3 – (IGEIQ International Level 2)3
  - Moniteur Sportif Educateur Spécialiste (dressage, obstacles, complet ou endurance) – Niveau 3 – (IGEIQ International Level 3)
  - Moniteur Sportif Entraîneur (dressage, obstacles ou complet) – Niveau 4 – (IGEIQ International Expert)

#### **Art. 6000 – Commission Pédagogique L.E.W.B.**

6000.1 – Composition de la Commission Pédagogique L.E.W.B.

6000.1.1 Président de Commission :

La Commission pédagogique de la L.E.W.B. est dirigée par un Président désigné par l'Organe d'Administration de la L.E.W.B.

6000.1.2 Membres :

Les membres de la Commission Pédagogique de la L.E.W.B. sont validés par l'Organe d'Administration sur proposition du président de la commission pédagogique.

6000.1.3 Compétence requise :

Tant le Président de Commission que les membres de la Commission Pédagogique de la L.E.W.B. doivent être porteurs d'un brevet pédagogique Adeps, du niveau minimum « MS initiateur Educateur », ou équivalent avec minimum 5 années d'expérience.

6000.2 – Responsabilités de la Commission Pédagogique L.E.W.B.

6000.2.1 Organisation et contrôle de l'ensemble du plan de formation de la L.E.W.B.

6000.2.2 Organisation et contrôle de la partie pédagogique du plan de promotion du sport de la L.E.W.B.

6000.2.3 Organisation et contrôle des labels de qualité des cercles affiliés de la L.E.W.B.

6000.2.4 Organisation spécifique des sessions des Degrés pour l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

6000.2.5 Formation pédagogique des enseignants sportifs brevetés sur délégation de l'Adeps.

6000.2.6 Formation continuée des Cadres Sportifs pour l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

6000.2.7 Désignation du pool des Examineurs des brevets.

Avant d'être ajouté au Pool, les examinateurs devront fournir un extrait de casier judiciaire modèle 596-2 qui sera analysé par la Commission Pédagogique. ~~mais, vu qu'il ne peut légalement être conservé, ce document devra être envoyé chaque année.~~

6000.2.8 Retrait d'un Examineur du pool des Examineurs des brevets.

a mis en forme : Non Surlignage

a mis en forme : Non Surlignage



En cas de fautes graves et/ou récurrentes, la Commission Pédagogique pourra retirer un Examineur du Pool.

## **Art. 6001 – Commissions Pédagogiques des Groupements.**

### 6001.1 – Composition des Commissions Pédagogiques des Groupements

#### 6001.1.1. Conseiller Technique :

La Commission Pédagogique des Groupements est dirigée par un Conseiller Technique désigné par l'Organe d'Administration du Groupement.

#### 6001.1.2. Membres :

Les membres des Commissions pédagogiques des Groupements sont désignés par les OA ou les AG des Groupements.

#### 6001.1.3. Compétence requise :

Les membres de la Commission Pédagogique des Groupements doivent être porteurs d'un brevet pédagogique Adeps, du niveau minimum « MS Initiateur » ou équivalent.

## **CHAPITRE II : Règlement des Brevets d'Équitation**

### **Art. 6002 – Dispositions communes à toutes les évaluations.**

#### 6002.1 – Dispositions réglementaires

6002.1.1 Pour toutes les évaluations, seules sont autorisées les embouchures conformes aux règlements de la L.E.W.B. dans les disciplines correspondantes. En saut d'obstacles et en cross, le hackamore est toutefois interdit. Ce règlement est d'application même pendant l'échauffement.

6002.1.2 Seule la martingale à anneaux est autorisée. Et à partir de l'Etrier d'Or, elle l'est uniquement pour l'obstacle et le cross en épreuve et au paddock. La fixation du pied à l'étrier est interdite.

À partir de l'Étrier d'Or, le tapis de selle blanc est obligatoire pour l'épreuve de dressage.

6002.1.3 Le cheval ou le poney ne peut être monté lors de l'échauffement que par le(s) candidat(s).

#### 6002.1.4

Pour l'Etrier de Bronze et l'Etrier d'Argent, un même cheval/poney ne peut effectuer que 4 passages maximum par session d'évaluation.

Pour l'Etrier d'Or et l'~~Etrier de Diamante~~ 4<sup>er</sup>-degré, un même cheval/poney ne peut effectuer que 4 passages maximum par session d'évaluation, mais ne peut participer que 2 fois dans la même discipline.

Pour les ~~Degrés~~ 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> degré, un même cheval/poney ne peut effectuer que 3 passages maximum par session d'évaluation avec maximum 2 épreuves de saut (obstacle – cross), par exemple :

- 1 x dressage, 1 x obstacle et 1 x cross/extérieur
- 1 x dressage et 2 x obstacle
- 1 x dressage et 2 x cross/extérieur
- 2 x dressage et 1 x obstacle
- 2 x dressage et 1 x cross/extérieur
- 3 x dressage
- 1 x obstacle et 1 x cross/extérieur

a mis en forme : Non Surlignage



## Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl

Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Allé francophone de la FRBSE reconnue par la FEI

6002.1.5 Un recours peut être déposé, par écrit, auprès de la Commission Pédagogique, endéans les 48 heures qui suivent la remise des résultats (faite le jour même des évaluations), cette dernière statuera sans appel lors de sa réunion suivante.

6002.1.6 Toutes les évaluations se feront uniquement dans la langue française sans traduction ni orale ni écrite, excepté pour les évaluations organisées par l'O.R.V.

6002.1.7 Lors de l'épreuve de dressage :

- la piste 20 x 40m doit être fermée et lettrée (A, C, B, E, F, H, K, M)

- le juge doit se trouver en C en dehors du carré de dressage

6002.1.8 Lors de l'épreuve d'obstacles, sont obligatoires :

- piste entièrement fermée

- ligne de départ et d'arrivée

- cuillères classiques d'une profondeur de maximum 25 mm

- cuillères de sécurité sur le plan arrière des obstacles larges

- numéros d'obstacles, et lettrés si nécessaire

- fanions blancs et rouges sur chaque obstacle et sur les lignes de départ et d'arrivée

6002.1.9 Lors de l'épreuve d'extérieur, sont obligatoires :

- ligne de départ et d'arrivée

- numéros sur chaque exercice

- fanions blancs et rouges sur chaque obstacle et sur les lignes de départ et d'arrivée

- cônes en suffisance

- une partie du parcours doit être obligatoirement sur herbe

6002.1.10 Lors de l'épreuve de cross, sont obligatoires :

- ligne de départ et d'arrivée

- numéros d'obstacles, et lettrés si nécessaire

- fanions blancs et rouges sur chaque obstacle et sur les lignes de départ et d'arrivée

- une partie du parcours doit être obligatoirement sur herbe

6002.2 – Dispenses pour les Degrés uniquement.

6002.2.1 Des dispenses partielles peuvent être accordées lorsque le candidat a obtenu au minimum « **Acquis** » dans une épreuve pratique.

6002.2.2 Un nouveau droit d'inscription est dû en 2<sup>ème</sup> session, ou lors d'une nouvelle présentation du candidat pour les ~~Degrés 1, 2 et 3. 1<sup>ers</sup>, 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> Degrés.~~

6002.3 – Dispositions administratives.

6002.3.1 Les demandes de réservation de date d'organisation d'une session d'évaluations (Étriers-) doivent être faites via Equiclub 30 jours minimum avant la date demandée et la liste des candidats, encodée dans Equiclub au maximum 10 jours avant la date de l'organisation.

Pour les évaluations (Licols à l'Étrier d'Argent), le Cercle Organisateur est responsable du choix de l'Examineur. Pour les évaluations des Étriers d'Or et de Diamant, le Cercle propose ~~un~~ un Examineur choisi dans la liste « pool » et le secrétariat ~~administratif technique~~ de la Commission Pédagogique LEWB choisi un 2<sup>ème</sup> Examineur dans la liste « pool », le valide. Les dates des évaluations et le choix des Examineurs des Degrés sont fixés par le secrétariat ~~administratif technique~~ de la Commission Pédagogique LEWB.

6002.3.2 Les documents nécessaires seront expédiés :

a mis en forme : Non Exposant/ Indice

a mis en forme : Corps de texte 2, Retrait : Gauche : 0 cm,  
Première ligne : 0 cm

a mis en forme : Exposant



## Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl

Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Aile francophone de la FRBSE reconnue par la FEI

- A ~~l'examineur choisi par le secrétariat administratif de la LEWB concerné~~ l'Examineur, pour l'Étrier d'Or ~~les Étriers~~, par le secrétariat administratif L.E.W.B. ~~compétent~~.
- au Cercle pour les Licols, ~~Étriers de Bronze et d'Argent~~ par le secrétariat administratif L.E.W.B. ~~compétent concerné~~.

6002.3.3 Les récapitulatifs et documents divers seront renvoyés par l'examineur (~~Étriers d'Or~~) ~~ou le Cercle (Étriers de Bronze et d'Argent)~~ au secrétariat administratif L.E.W.B. ou l'Examineur encodera directement les résultats sur Equiclub.

6002.3.4 Les frais administratifs relatifs aux évaluations devront être payés via Equiclub à la suite de la clôture des résultats. Pour l'organisation de Brevets capacitaires, veuillez vous référer à l'article 6504 du Règlement des Labels.

### 6002.4 – Critères de réussite.

Il faut réussir l'ensemble des différentes phases (théorie, pratique) pour acquérir les brevets. Dans l'analyse des critères de réussite, les Examineurs, Moniteurs et candidats se souviendront que l'acquisition des différents savoir-faire fondamentaux se subdivise en trois stades :

6002.4.1 Découvrir : le cavalier subit l'allure ou exécute un geste juste mais sans efficacité.

6002.4.2 Rechercher : le cavalier accompagne l'allure ou exécute un geste compréhensible par un cheval dressé.

6002.4.3 Stabiliser : le cavalier est opérationnel et interactif avec son cheval.

### 6002.5 – Seuil de réussite.

Le seuil de réussite, à chaque niveau, sera la capacité du candidat à rendre compatibles les trois savoir-faire fondamentaux : s'équilibrer – avancer – tourner.

### 6002.6 – Évaluation.

L'apprentissage, au sens large, n'implique pas uniquement des changements cognitifs, mais également affectifs et psychomoteurs.

L'examineur appuiera donc son évaluation globale sur la réponse à différentes questions.

6002.6.1 Facteurs cognitifs : réponses à la question « Le candidat connaît-il ? ».

La Maturité :

- Le candidat a-t-il la maturité nécessaire à la compréhension d'un nouvel apprentissage ?

L'Expérience pré requise :

- Le candidat possède-t-il suffisamment les apprentissages prérequis à l'acquisition d'une nouvelle connaissance ?

Le Savoir au niveau de l'évaluation :

- Le candidat a-t-il compris les éléments de cette nouvelle connaissance ?
- Les a-t-il intégrés dans le schéma général de son apprentissage ?

6002.6.2 Facteurs affectifs : réponse à la question « Le candidat veut-il ? ».

Le Domaine émotionnel :

- Le candidat semble-t-il avoir un contrôle émotionnel suffisant ?

La Motivation :

- Le candidat semble-t-il prêt à consacrer le temps et l'effort nécessaires ?
- Le candidat semble-t-il capable d'attention et de participation ?
- Le candidat semble-t-il avoir la volonté de perfectionner ses acquis ?
- Le candidat semble-t-il avoir la volonté de poursuivre ses acquisitions ?

6002.6.3 Facteurs psychomoteurs : réponses à la question « Le candidat peut-il ? ».

Les Capacités acquises :

- Le candidat a-t-il développé les capacités physiques (souplesse, équilibre, endurance, résistance, force, vitesse, coordination psychomotrice) au niveau des apprentissages prérequis ?

Les Capacités au niveau de l'évaluation :



## Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl

Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Aile francophone de la FRBSE reconnue par la FEI

- Le candidat possède-t-il les capacités physiques nécessaires à l'acquisition de nouveaux savoir-faire ?

### 6002.7 – Choix des chevaux ou des poneys.

- 6002.7.1 L'intervention du cheval, ou du poney, dans le processus d'évaluation doit être comprise par l'Examineur comme une circonstance particulière dans la réalisation des exercices imposés et non comme un facteur déterminant de cette réalisation, comme ce serait le cas dans un jugement de reprise de dressage.
- 6002.7.2 En clair, dans le rapport Cheval – Cavalier, le candidat doit être examiné à l'Indice de performance.
- 6002.7.3 Le choix d'une monture nettement inadaptée aux performances requises, que ce soit de la responsabilité de l'enseignant ou du candidat lui-même, est toutefois un critère fondamental d'échec.

### 6002.8 – Chute(s)

Dans toutes les épreuves de tous les brevets, la première chute du cheval et/ou du cavalier entraîne l'élimination dans l'épreuve en cours.

a mis en forme : Non Surlignage

## **Art. 6003 – Règlement des brevets des Licols et des Étriers de couleurs.**

### 6003.1 – Organisation des évaluations.

Cercles organisateurs : les évaluations des Licols ne peuvent être organisées que dans des cercles affiliés à la L.E.W.B. et les Étriers de couleurs uniquement dans les cercles labélisés « Poney Club Wallonie-Bruxelles » de la L.E.W.B. et ayant suivi la formation requise (voir [le site www.lewb.be](http://www.lewb.be)).

### 6003.2 – Conditions d'admission aux évaluations des licols.

- 6003.2.1 Les candidats devront être porteurs d'une licence L01, reconnue par une des deux ligues.
- 6003.2.2 L'âge minimum conseillé pour la présentation des Licols est de :
- 4 ans, Licol blanc
  - 5 ans, Licol bleu
  - 5 ans, Licol rouge
  - 6 ans, Licol noir

### 6003.3 – Qualifications des Examineurs.

Les évaluations des Licols ~~doivent~~ peuvent être effectuées par les Moniteurs Sportifs du Cercle organisateur ou par un Moniteur Sportif extérieur, licenciés R ou F de la L.E.W.B.

### 6003.4 – Dispositions applicables à l'évaluation théorique.

L'évaluation théorique comporte des questions orales portant sur les matières suivantes :

- 6003.4.1 Licol blanc :  
Le vocabulaire spécifique élémentaire, les principales parties du cheval ou du poney, les robes simples, les règles de sécurité, comment aborder un cheval ou un poney, les noms des brosses.
- 6003.4.2 Licol bleu :  
Les robes composées, les règles de sécurité en piste, l'utilité de chaque brosse, principales parties de l'avant-main et de l'arrière-main.
- 6003.4.3 Licol rouge :  
Les différentes parties du bridon, citer les aides, le matériel complet de pansage, les figures de manège, toutes les robes.
- 6003.4.4 Licol noir :  
Les parties du corps, les parties de la selle, expliquer les aides, particularités des robes, les marques en tête et les balzanes, soins après le travail, l'équilibre du cavalier.



### 6003.5 – Dispositions applicables à l'évaluation aux écuries.

L'évaluation pratique aux écuries porte sur la vérification des aptitudes suivantes :

#### 6003.5.1 Licol blanc :

entrer dans le box, passer de gauche à droite du poney ou du cheval, donner une friandise, amener le poney ou le cheval du box au manège, remonter les étriers, détacher la sous-gorge et la muserolle, rentrer le poney ou le cheval au boxe, ranger la selle et le bridon.

#### 6003.5.2 Licol bleu :

mettre un licol, utiliser l'étrille et la brosse dure, mettre la selle, desseller et débrider.

#### 6003.5.3 Licol rouge :

utiliser l'étrille et la brosse douce ; démêler la queue et la crinière ; lever un pied antérieur ; mettre le bridon.

#### 6003.5.4 Licol noir :

attacher le cheval ou le poney avec le nœud correct ; curer les pieds ; mettre la chemise ou la couverture ; mettre un couvre rein.

### 6003.6 – Dispositions applicables à l'évaluation de pratique équitation.

#### 6003.6.1 Tenue du candidat

Le candidat se présentera dans une tenue d'équitation correcte comprenant un pantalon d'équitation et les bottes, ou les bottillons avec les chaps, une chemise, un polo ou un pull de teinte sobre, un casque conforme à la réglementation en vigueur.

#### 6003.6.2 Présentation du cheval ou du poney

Le cheval, ou le poney, sera présenté propre, correctement sellé et harnaché.

#### 6003.6.3 Niveau des exigences

L'évaluation pratique en manège porte sur la vérification des aptitudes suivantes :

##### 6003.6.3.1 Licol blanc :

Monter à cheval, ou sur le poney, avec ou sans montoir et tenu par un aide ; prendre les rênes correctement et les raccourcir sans les lâcher ; effectuer trois exercices de gymnastique à l'arrêt ; mettre au pas par l'assiette propulsive sans bouger les mains (l'aide des mollets et des talons est acceptée) ; marcher au pas, assis correctement et en suspension souple ; faire un arrêt sans reculer les mains ; exécuter un tournant au pas par les aides globales.

##### 6003.6.3.2 Licol bleu :

Monter à cheval, ou sur le poney, avec ou sans l'aide d'un montoir, correctement ; prendre les étriers sans les regarder avec les étrivières à l'endroit ; exécuter au pas sans étriers trois exercices de mise en selle ; mettre au pas et au trot par l'assiette propulsive, avec une cession des mains (l'aide des mollets et des talons est acceptée) ; trotter enlevé et en suspension et rester en équilibre sans effort ; exécuter un arrêt progressif à partir du trot sans reculer les mains ; exécuter au pas des slaloms, des doublers et des diagonales, par les aides globales.

##### 6003.6.3.3 Licol rouge :

Monter à cheval ou sur le poney, avec ou sans l'aide d'un montoir, correctement ; ressangler à cheval (avec un aide) ; effectuer au trot sans étriers trois exercices de mise en selle ; mettre au trot par l'assiette propulsive (seule l'aide des mollets est acceptée) ; trotter correctement assis, avec et sans étriers, trotter enlevé et en suspension, en équilibre et en souplesse ; galoper sans se tenir avec les mains ; faire un arrêt à partir du trot sans reculer les mains ; exécuter des tournants au trot par les aides globales.

##### 6003.6.3.4 Licol noir :

Ressangler et régler les étriers seul et à cheval ; en équilibre et en souplesse : trotter assis, avec ou sans étriers, trotter enlevé et en



## Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl

Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Allée francophone de la FRBSE reconnue par la FEI

suspension sans effort, galoper assis ; transition galop-trot, sans reculer les mains, jambes en place et en utilisant le dos ; exécuter un tournant au trot sans étriers ; exécuter les différentes figures de manège : doublers, diagonales, cercles et voltes, au pas et au trot.

### **Art. 6004 – Règlement du brevet de l'Étrier de Bronze.**

6004.1 – Organisation des évaluations :

6004.1.1 Cercles organisateurs.

Les évaluations de l'Étrier de Bronze doivent être organisées dans des cercles labellisés à la L.E.W.B.

6004.1.2 Réserve de la date.

Voir dispositions dans l'article 6002.3.1 ci-avant.

6004.2 – Conditions d'admission aux évaluations :

6004.2.1 Les candidats devront être porteurs d'une licence L01, reconnue par une des deux ligues.

6004.2.2 L'âge minimum conseillé pour la présentation de l'Étrier de Bronze est l'année dans laquelle le candidat atteint l'âge de 6 ans.

6004.3 – Qualifications des Examineurs :

Les évaluations de l'Étrier de Bronze devront être effectuées par, au minimum, des Moniteurs Sportifs Initiateurs licenciés F.

6004.4 – Dispositions applicables à l'évaluation théorique :

L'évaluation théorique comporte des questions orales portant sur les matières reprises dans le manuel pédagogique de préparation aux brevets de la L.E.W.B., dernière édition.

Les parties importantes du cheval – Les principales robes et particularités – Les principales parties du harnachement – Les aides élémentaires de l'assiette, des mains et des jambes.

6004.5 – Dispositions applicables à l'évaluation aux écuries :

L'évaluation pratique aux écuries porte sur la vérification des aptitudes sur une cavalerie adaptée à la taille du candidat :

Aborder un cheval – Mettre un licol et attacher un cheval avec le nœud d'attache – Étriller, brosser l'ensemble du corps – Enlever la selle et le bridon, laver le mors, ranger le matériel dans la sellerie – Conduire un cheval en main, au licol et au bridon.

6004.6 – Dispositions applicables à l'évaluation de pratique équitaine :

6004.6.1 Tenue du candidat

Le candidat se présentera dans une tenue d'équitation correcte comprenant un pantalon d'équitation et les bottes, ou les bottillons avec les chaps, une chemise, un polo ou un pull de teinte sobre, un casque conforme à la réglementation en vigueur.

6004.6.2 Présentation du cheval ou du poney

Le cheval, ou le poney, sera présenté propre, correctement sellé et harnaché.

6004.6.3 Niveau des exigences

L'évaluation pratique porte sur la vérification des aptitudes suivantes :

**T**ravail en reprise, derrière un chef de reprise – **s**e mettre en selle avec ou sans l'aide d'un montoir – **d**escendre en autonomie – **c**hausser et déchausser les étriers au pas – **p**rendre et ajuster les rênes correctement, pouvoir les allonger, les lâcher et les reprendre – **r**essangler en étant à cheval avec une aide éventuelle – **ê**tre stable au pas et au trot – **p**artir au pas, s'arrêter, prendre le trot enlevé, changer de direction au pas et au trot – **t**enir ses distances.

**6004.7 – Principaux critères de réussite :**

**Pour obtenir le brevet de l'Étrier de Bronze, le candidat doit se montrer capable :**

**6004.7.1 – Dans la notion « S'équilibrer » :**



- de rechercher son équilibre au pas
- de trotter enlevé en rythme
- de découvrir son équilibre au trot assis et en suspension souple

**6004.7.2** Dans la notion « Avancer » :

- de marcher et de trotter
- de garder ses distances
- de s'arrêter et de partir au pas, puis au trot

**6004.7.3** Dans la notion « Tourner » :

- de rester sur la piste
- de suivre en reprise sur des courbes larges au pas et au trot
- de conduire seul sur des courbes larges au pas

## **Art. 6005 – Règlement du brevet de l'Étrier d'Argent.**

### 6005.1 – Organisation des évaluations :

#### 6005.1.1 Cercles organisateurs

Les évaluations de l'Étrier d'Argent doivent être organisées dans des cercles Labelisés à la L.E.W.B.

#### 6005.1.2 Réserve de la date

Voir dispositions dans l'article 6002.3.1 ci-avant.

### 6005.2 – Conditions d'admission aux évaluations :

6005.2.1 Les candidats devront être porteurs d'une licence L01, reconnue par une des deux ligues.

6005.2.2 L'âge minimum conseillé pour la présentation de l'Étrier d'Argent est l'année durant laquelle le candidat atteint l'âge de 6 ans.

### 6005.3 – Qualifications des Examineurs :

Les évaluations de l'Étrier d'Argent devront être effectuées par, au minimum, des Moniteurs Sportifs Initiateurs licenciés F.

### 6005.4 – Dispositions applicables à l'évaluation théorique :

L'évaluation théorique comporte des questions orales portant sur les matières reprises dans le manuel pédagogique de préparation aux brevets de la L.E.W.B., dernière édition.

Les parties essentielles de l'avant-main, du corps et de l'arrière-main – Lhygiène du cheval : pansage, matériel, soins avant et après le travail – La position du cavalier à cheval – CComment marcher au pas, ralentir et arrêter – Le trot enlevé : son mécanisme, pourquoi changer de diagonal.

### 6005.5 – Dispositions applicables à l'évaluation aux écuries :

L'évaluation pratique aux écuries porte sur la vérification des aptitudes sur une cavalerie adaptée à la taille du candidat :

Démonter un bridon et en reconnaître les différents éléments – NNettoyer et entretenir le harnachement – Effectuer un pansage complet.

### 6005.6 – Dispositions applicables à l'évaluation de pratique équitaine :

#### 6005.6.1 Tenue du candidat

Le candidat se présentera dans une tenue d'équitation correcte comprenant un pantalon d'équitation et les bottes, ou les bottillons avec les chaps, une chemise, un polo ou un pull de teinte sobre, un casque conforme à la réglementation en vigueur.

#### 6005.6.2 Présentation du cheval ou du poney

Le cheval, ou le poney, sera présenté propre, correctement sellé et harnaché.

#### 6005.6.3 Niveau des exigences

L'évaluation pratique porte sur la vérification des aptitudes suivantes :

Travail en reprise, derrière un chef de reprise, par groupe de 5 maximum : exécution de mouvements simples d'emploi des aides dans des doublers, diagonales, cercles et



## Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl

Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Allée francophone de la FRBSE reconnue par la FEI

demi-cercles – rRechercher son équilibre au trot assis avec ou sans étriers et être stable au trot enlevé et en suspension – cConserver ses distances – rRégler les étriers étant à cheval – tTrotter sur le diagonal indiqué – cChanger de direction au pas et au trot – gGaloper.

Être capable de passer, au trot, individuellement une ligne de 4 à 5 barres au sol en conservant la position d'équilibre sur les étriers – sSauter un obstacle vertical de 40 cm, sur la piste et au galop.

### 6005.7 – Principaux critères de réussite :

Pour obtenir le brevet de l'Étrier d'Argent, le candidat doit se montrer capable :

#### 6005.7.1 – Dans la notion « S'équilibrer » :

- de stabiliser son équilibre au pas
- de stabiliser son équilibre au trot enlevé sur le bon diagonal et en suspension souple, et rechercher au trot assis.
- de découvrir son équilibre au galop en suspension souple
- de stabiliser son équilibre au trot sur des barres au sol
- de rechercher son équilibre au galop sur un petit obstacle

#### 6005.7.2 – Dans la notion « Avancer » :

- de découvrir l'assiette propulsive
- de galoper
- de changer d'allure à volonté
- de garder ses distances en reprise
- de conserver l'allure sur des cavaletti et sur un petit obstacle

#### 6005.7.3 – Dans la notion « Tourner » :

- de rechercher l'aide globale
- de suivre en reprise sur des courbes serrées au pas et au trot
- de conduire seul sur des courbes larges au trot
- de rester sur un grand cercle au galop

### Art. 6006 – Règlement du brevet de l'Étrier d'Or.

#### 6006.1 – Organisation des évaluations :

6006.1.1 Cercles organisateurs  
Voir les exigences dans le Règlement des Labels, article 6504.

6006.1.2 Réservation de la date  
Voir dispositions dans l'article 6002.3.1 ci-avant générales.

#### 6006.2 – Conditions d'admission aux évaluations :

6006.2.1 Les candidats devront être porteurs d'une licence L01, reconnue par une des deux ligues.

6006.2.2 L'âge minimum pour la présentation de l'Étrier d'Or est l'année durant laquelle le candidat atteint l'âge de 7 ans et uniquement si le cavalier est capable de lire sans aide.

#### 6006.3 – Qualifications des Examineurs :

Les évaluations de l'Étrier d'Or devront être effectuées par 2 eExamineurs, au minimum, des diplômés Moniteurs Sportifs Initiateurs minimum, licenciés F, extérieurs au Cercle, inscrits dans le « pool », des eExamineurs de la Commission Pédagogique L.E.W.B.

Le Cercle propose 1 eExamineur choisi dans la liste « pool » et le secrétariat administratif de la Commission Pédagogique LEWB choisi un 2<sup>ème</sup> Examineur dans la liste « pool ».

Avant d'être ajouté au Pool, les examinateurs devront fournir un extrait de casier judiciaire modèle 596-2 qui sera analysé par la Commission Pédagogique mais, vu qu'il ne peut légalement être conservé, ce document devra être envoyé chaque année.

#### 6006.4 – Dispositions applicables à l'évaluation théorique :

Questionnaire QCM portant sur les matières suivantes :

a mis en forme : Non Surlignage

a mis en forme : Non Surlignage

a mis en forme : Non Surlignage

a mis en forme : Non Surlignage

- matières des Étriers de Bronze, d'Argent et d'Or.
- Hippologie : extérieur : les régions de la tête et des membres, le pied, la ferrure – signalement : les robes et les particularités de la tête et des membres – notions d'alimentation et d'hygiène.
- Psychologie : notions sur le comportement et les attitudes du cheval.
- Connaissance des règlements sportifs et du savoir-vivre en compétition.

### 6006.5 – Dispositions applicables à l'évaluation de dressage :

#### 6006.5.1 Tenue du candidat

Le candidat se présentera dans une tenue d'équitation correcte comprenant un pantalon d'équitation et les bottes, ou les bottillons avec les chaps, une chemise, un polo ou un pull de teinte sobre, le casque conforme à la réglementation en vigueur, y compris le port des gants.

#### 6006.5.2 Présentation du cheval ou du poney

Le cheval, ou le poney, sera présenté propre et toiletté (tressé ou non), correctement sellé et harnaché conformément aux règlements de la discipline présentée.

#### 6006.5.3 Niveau des exigences

Le candidat devra présenter une reprise spécifique « Étrier d'Or » (cfr. Textes des reprises de dressage des évaluations pédagogiques), après l'exécution de celle-ci, le candidat devra trotter et galoper en cercle sans étriers – La dictée est autorisée sous la responsabilité du candidat.

### 6006.6 – Dispositions applicables à l'évaluation d'obstacles :

#### 6006.6.1 Tenue du candidat

Le candidat se présentera dans une tenue d'équitation correcte comprenant un pantalon d'équitation et les bottes, ou les bottillons avec les chaps, une chemise, un polo ou un pull de teinte sobre, un casque conforme à la réglementation en vigueur, ou en tenue réglementaire de compétition, y compris le port des gants.

#### 6006.6.2 Présentation du cheval ou du poney

Le cheval, ou le poney, sera présenté propre et toiletté (tressé ou non), correctement sellé, harnaché et protégé conformément aux règlements de la discipline présentée.

#### 6006.6.3 Niveau des exigences

Franchir au galop une ligne de 3 crois espacées de 6m-6m50 et 6m50-7m (Hauteur : 50 cm, « in and out » interdit), l'entrée s'effectuant au trot sur une barre de réglage à 2,30m – 2,50m ; enchaîner au galop sur un parcours de 6 obstacles isolés (Hauteur : 70cm dont au moins trois oxers).

a mis en forme : Non Surlignage

### 6006.7 – Principaux critères de réussite

Pour obtenir le brevet de l'Étrier d'Or, le candidat doit se montrer capable : —

#### 6006.7.1 Dans la notion « S'équilibrer » :

- de stabiliser son équilibre au trot enlevé et au galop en suspension souple
- de rechercher son équilibre au trot et au galop assis avec et sans étriers
- de stabiliser son équilibre au trot et au galop en suspension souple, sur les cavaletti, la ligne et sur des petits obstacles isolés, avant, pendant et après le saut

#### 6006.7.2 Dans la notion « Avancer » :

- de rechercher l'assiette propulsive
- d'évoluer seul aux trois allures
- de changer d'allure ascendante et descendante à volonté à un endroit précis
- de partir au galop sur le bon pied
- de contrôler l'allure sur des cavaletti
- de conserver l'allure sur des obstacles isolés, avant, pendant et après le saut

#### 6006.7.3 Dans la notion « Tourner » :

- de rechercher l'aide globale
- de conduire sur des courbes serrées au pas et au trot, et larges au galop
- de conduire à l'abord et à la réception de petits obstacles isolés



# Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl

Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Aile francophone de la FRBSE reconnue par la FEI

## Art. 6007 – Règlement du brevet de l'Étrier de Diamant du 1<sup>er</sup> Degré.

### 6007.1 – Nihil Rappel

~~La détention du brevet du 1<sup>er</sup> Degré est un prérequis pour s'inscrire à la formation « Moniteur Sportif Animateur » Adeps.~~

a mis en forme : Titre 3, Retrait : Gauche : 1,25 cm

### 6007.2 – Organisation des évaluations :

~~Les évaluations sont organisées dans des centres équestres choisis par la Commission Pédagogique de la L.E.W.B. permettant des conditions uniformes pour toutes les évaluations d'une même session (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026). Voir les exigences dans le Règlement des Labels.~~

a mis en forme : Non Surlignage

a mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Première ligne : 1,25 cm

### 6007.3 – Conditions d'admission aux évaluations :

6007.3.1 L'âge minimum pour la présentation du 1<sup>er</sup> Degré de l'Étrier de Diamant est l'année durant laquelle le candidat atteint l'âge de 9 ans et uniquement si le cavalier est capable de lire et écrire sans aide. Il doit détenir le brevet de l'Étrier d'Or dûment enregistré dans le système informatique de la LEWB (résultats envoyés sous la responsabilité de l'examineur de l'Étrier d'Or). Le non-respect de cet article entraîne automatiquement et sans recours la non-validité de l'évaluation.

6007.3.2 ~~Les candidats ayant participé antérieurement à des épreuves nationales (hauteur minimum 100 cm en pour le jumping), dans une des disciplines olympiques au moins hors catégorie Children et Poneys, peuvent se présenter à l'évaluation du 1<sup>er</sup> degré de l'Étrier de Diamant sans détenir l'Étrier d'Or.~~

a mis en forme : Non Surlignage

6007.3.3 Les candidats devront être porteurs d'une licence Lx01, ou supérieure, reconnue par une des deux ligues, en ordre avant l'inscription.

### 6007.4 – Qualifications des Examineurs :

~~Les évaluations du 1<sup>er</sup> Degré devront être effectuées par, au minimum, des Moniteurs Sportifs Initiateurs, licenciés F et inscrits dans le pool des Examineurs, qui seront désignés par la Commission Pédagogique L.E.W.B. (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026).~~

a mis en forme : Non Surlignage

~~Les évaluations de l'Étrier de Diamant devront être effectuées par 2 e Examineurs, diplômés Moniteurs Sportifs Initiateurs minimum, licenciés F, extérieurs au Cercle, inscrits dans le « pool » des Examineurs de la Commission Pédagogique L.E.W.B. Le Cercle propose 1 e Examineur choisi dans la liste « pool » et le secrétariat administratif de la Commission Pédagogique LEWB choisit un 2<sup>ème</sup> e Examineur dans la liste « pool ».~~

~~Avant d'être ajouté au Pool, les examinateurs devront fournir un extrait de casier judiciaire modèle 596-2 qui sera analysé par la Commission Pédagogique.~~

a mis en forme : Non Surlignage

### 6007.5 – Dispositions applicables aux évaluations :

#### 6007.5.1 Théoriques

Questionnaire QCM portant sur les matières suivantes :

- m Matière théorique des niveaux Étriers ~~et du 1<sup>er</sup> Degré~~.
- s Science équestre : la position du cavalier à cheval, sur le plat, à l'obstacle et en terrain varié – l Les aides naturelles et artificielles – l Les effets de rênes simples (rêne d'ouverture et rêne contraire) – l Le trot assis et enlevé – l Le départ au galop – l Les allures.
- h Harnachement : l Le licol, le bridon, les mors de filet, les muserolles et la selle.
- p Psychologie : l Le comportement et les attitudes du cheval.

#### 6007.5.2 Pratiques :

~~En cas d'échec, le candidat a 2 années civiles et maximum 2 sessions pour réussir l'épreuve théorique et 3 sessions pour réussir les épreuves pratiques (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026) Aucune dispense accordée.~~

a mis en forme : Non Surlignage

### 6007.6 – Dispositions applicables à l'évaluation de dressage :

#### 6007.6.1 Tenue du candidat



## Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl

Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Allée francophone de la FRBSE reconnue par la FEI

Le candidat se présentera en tenue réglementaire de compétition, y compris le port des gants.

### 6007.6.2 Présentation du cheval ou du poney

Le cheval, ou le poney, sera présenté propre et toiletté (tressé ou non), correctement sellé et harnaché conformément aux règlements de la discipline présentée.

### 6007.6.3 Niveau des exigences

Le candidat devra présenter une reprise spécifique « 4<sup>er</sup> Degré Étrier de Diamant » (cfr. Textes des reprises de dressage des évaluations pédagogiques) – La dictée est autorisée sous la responsabilité du candidat.

### 6007.7 – Dispositions applicables à l'évaluation d'obstacle :

#### 6007.7.1 Tenue du candidat

Le candidat se présentera en tenue réglementaire de compétition, y compris le port des gants.

#### 6007.7.2 Présentation du cheval ou du poney

Le cheval, ou le poney, sera présenté propre et toiletté, tressé ou non, correctement sellé, harnaché et protégé conformément aux règlements de la discipline présentée.

#### 6007.7.3 Niveau des exigences

Réaliser un parcours de 8 obstacles isolés (Hauteur minimum : 75 cm et hauteur maximum : 80 cm dont 50% d'obstacles larges (80 cm)).

### 6007.8 – Principaux critères de réussite :

Pour obtenir le brevet du 1<sup>er</sup> Degré, le candidat doit se montrer capable :

#### 6007.8.1 – Dans la notion « Équilibrer » :

- de stabiliser son équilibre au trot assis
- de stabiliser son équilibre au galop « assis »
- de stabiliser son équilibre sur des obstacles isolés, avant, pendant et après le saut
- de rechercher son équilibre dans des enchaînements de sauts.

#### 6007.8.2 – Dans la notion « Avancer » :

- de stabiliser l'assiette propulsive
- de contrôler la vitesse aux trois allures, sur le plat
- de contrôler la vitesse sur des obstacles isolés
- de conserver l'allure dans des enchaînements de sauts

#### 6007.8.3 – Dans la notion « Tourner » :

- de stabiliser l'aide globale
- de tenir les épaules devant les hanches au pas et au trot
- de conduire sur des courbes de 20 m de diamètre au galop

### Art. 6008 – Règlement du brevet du Degré 1

#### 6008.1 – Rappel

La détention du brevet Degré 1 L.E.W.B. est un des prérequis pour s'inscrire à la formation Moniteur Sportif Animateur Adeps.

#### 6008.2 – Organisation des évaluations :

Les évaluations sont organisées dans des centres choisis par la Commission Pédagogique de la L.E.W.B. permettant des conditions uniformes pour toutes les évaluations d'une même session.

#### 6008.3 – Conditions d'admission aux évaluations :

##### 6008.3.1 Nihil

6008.3.2 Les candidats devront être âgés de 14 ans (acquis dans l'année), détenir le brevet de l'Étrier de Diamant et être titulaires d'une licence Lx01, ou supérieure, reconnue par une des deux ligues. Les candidats ayant participé antérieurement à des épreuves internationales F.E.I. dans les disciplines Olympiques peuvent présenter le Degré 1

a mis en forme : Corps de texte 2, Retrait : Gauche : 0 cm



## Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl

Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Aile francophone de la FRBSE reconnue par la FEI

sans détenir l'Étrier de Diamant sous réserve d'acceptation de leur dossier par la Commission Pédagogique.

### 6008.4 – Qualifications des Examineurs :

Les évaluations du Degré 1 devront être effectuées par, au minimum, des Moniteurs Sportifs Educateurs Généralistes, désignés par la Commission Pédagogique L.E.W.B. et licenciés F.

### 6008.5 – Définition du cycle :

#### 6008.5.1 Règle générale

La session du Degré 1 est considérée comme un ensemble : le candidat devra satisfaire aux quatre épreuves (Théorie, Dressage, Obstacles et Extérieur) ; les 3 disciplines pratiques devant être présentées le même jour lors de la 1<sup>ère</sup> session. En cas d'échec, le candidat a 2 années civiles et maximum 2 sessions pour réussir l'épreuve théorique et 3 sessions pour réussir les épreuves pratiques.

6008.5.2 Les demandes de dérogation à la règle précédente pour raisons médicales impérieuses seront appréciées, au cas par cas, par la Commission Pédagogique de la LEWB.

### 6008.6 – Dispositions applicables à l'évaluation théorique :

6008.6.1 L'accès aux évaluations pratiques est réservé aux candidats ayant réussi l'évaluation théorique.

6008.6.2 40 questions en QCM. Les questionnaires ne pourront pas être communiqués aux candidats. Le candidat doit obtenir minimum 50% en Hippologie et 60% en « Sciences Équestres ». Si échec dans l'une ou l'autre matière, le candidat doit tout représenter.

### 6008.7 – Dispositions applicables à l'évaluation de dressage :

#### 6008.7.1 Tenue du candidat

Le candidat se présentera en tenue réglementaire de compétition, y compris le port des gants.

#### 6008.7.2 Présentation du cheval ou du poney

Le cheval, ou le poney, sera présenté propre, toiletté et tressé, correctement sellé et harnaché conformément aux règlements de la discipline présentée.

La bride n'est pas autorisée pour présenter l'épreuve de dressage du Degré 1.

#### 6008.7.3 Niveau des exigences

L'évaluation de Dressage sera cotée de manière globale.

Le candidat aura 10 minutes maximum, pour présenter aux 2 mains une liste d'exercices imposés. Il s'agit d'une reprise libre dont les mouvements imposés sont définis sur un protocole accessible sur le site [www.lewb.be](http://www.lewb.be).

Le trot assis est exigé pour toute la reprise (excepté lors des changements d'amplitude). Doubler en A et arrêt en X, avec salut, en début et en fin de reprise au trot – aAllongement des rênes (en gardant le contact) et extension d'encolure au pas (min 20m) – cCessions à la jambe sur une oblique au trot – aAugmentation de l'amplitude des foulées dans l'allure (au trot enlevé) sur 20m min – cCercles de 15m au trot – vVoltes de 10m au trot – sSerpentine de 5m le long de la piste au galop – tTransitions galop-trot et trot-galop – tTransitions pas-galop et galop-pas

### 6008.8 – Dispositions applicables à l'évaluation d'obstacle :

#### 6008.8.1 Tenue du candidat

Le candidat se présentera en tenue réglementaire de compétition, y compris le port des gants.

#### 6008.8.2 Présentation du cheval ou du poney

Le cheval, ou le poney, sera présenté propre et toiletté, correctement sellé, harnaché et protégé conformément aux règlements de la discipline présentée.

#### 6008.8.3 Niveau des exigences

L'épreuve d'Obstacles sera évaluée de manière globale.

Les parcours se font en extérieur, sauf cas de force majeure.

Si un ou plusieurs candidats (maximum 16 ans) présentent l'évaluation avec des poneys, les distances dans les lignes et les combinaisons pourront (à leur demande) être adaptées. Ces candidats sont reportés en fin de liste dans l'ordre de passage.

L'évaluation du Degré 1 comporte obligatoirement : 8 à 10 obstacles, d'une hauteur de 85 cm minimum et 90 cm maximum ; 1 ligne droite constituée de 2 obstacles ; 1 ligne brisée. Pas de double. Alternance de verticaux et de larges. Sous-bassements sur minimum 50% des obstacles. Pas de bidet.

## 6008.9 – Dispositions applicables à l'évaluation d'extérieur :

### 6008.9.1 Tenue du candidat

Le candidat se présentera en tenue de compétition.

Le port d'un gilet de protection en dur est autorisé.

### 6008.9.2 Présentation du cheval ou du poney

Le cheval, ou le poney, sera présenté propre et toiletté, correctement sellé et harnaché.

Les quêtres et cloches sont autorisées.

### 6008.9.3 Niveau des exigences

L'épreuve d'extérieur sera évaluée de manière globale.

L'épreuve du Degré 1 comporte obligatoirement :

Vérification de la position d'équilibre aux 3 allures

Montées – descentes au pas et au trot

Transitions montantes et descendantes dans des zones imposées et balisées.

Pas de saut

### 6008.9.4 La notion de sécurité est particulièrement mise en exergue.

a mis en forme : Normal

## Art. 6009 – Règlement du brevet du ~~2~~<sup>2</sup>~~ème~~ degré Degré 2.

### 6009.1 – Rappel

La détention du brevet ~~2~~<sup>2</sup>~~ème~~ Degré 2 L.E.W.B. est un des prérequis pour s'inscrire à la formation Moniteur Sportif Initiateur Adeps.

### 6009.2 – Organisation des évaluations :

Les évaluations sont organisées dans des centres choisis par la Commission Pédagogique de la L.E.W.B. permettant des conditions uniformes pour toutes les évaluations d'une même session.

### 6009.3 – Conditions d'admission aux évaluations :

6009.3.1 Les candidats devront justifier d'une expérience en compétition, en ayant obtenu des résultats dans 3 épreuves au choix dans une des 3 disciplines des épreuves pratiques (Dressage – Obstacles – Complet) en concours officiels (R.G. 205.2) c'est-à-dire terminer un parcours sur une hauteur minimum de 90 cm ou obtenir 55% des points en reprise de Dressage de niveau 1 au moins ou terminer un parcours Complet d'Équitation de niveau 3 au moins (cross minimum 80 cm), le Concours Complet vaut pour 3 épreuves. Cette condition doit être enregistrée dans une banque de données d'une FN reconnue. La Commission Pédagogique pourra éventuellement demander un support écrit certifié.

Cette condition n'est pas nécessaire pour s'inscrire à l'évaluation théorique.

Cependant, elle est OBLIGATOIRE pour s'inscrire aux évaluations pratiques.

~~6009.3.2~~ — Les candidats devront être âgés de ~~44-16~~ ans (acquis dans l'année), détenir le brevet ~~du Degré 1 du 1<sup>er</sup> Degré~~ et être titulaires d'une licence x03, ou supérieure, reconnue par une des deux ligues. ~~Les candidats ayant participé antérieurement à des épreuves internationales F.E.I. dans les disciplines Olympiques peuvent présenter le 2<sup>ème</sup> degré sans détenir le 1<sup>er</sup> degré sous réserve d'acceptation de leur dossier par la Commission Pédagogique.~~



## Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl

Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Aile francophone de la FRBSE reconnue par la FEI

### 6009.4 – Qualifications des Examineurs :

Les évaluations du ~~2<sup>ème</sup>~~ Degré 2 devront être effectuées par, au minimum, des Moniteurs Sportifs Éducateurs Généralistes ou Moniteurs Sportifs Éducateurs Spécialistes, uniquement dans la ou les disciplines acquises, désignés par la Commission Pédagogique L.E.W.B. et licenciés F.

~~Avant d'être ajouté au Pool, les examinateurs devront fournir un certificat de bonne vie et mœurs de type X qui sera analysé par la Commission Pédagogique.~~

a mis en forme : Non Surlignage

### 6009.5 – Définition du cycle :

#### 6009.5.1 Règle générale

La session du ~~2<sup>ème</sup>~~ Degré 2 est considérée comme un ensemble : le candidat devra satisfaire aux quatre épreuves (Théorie, Dressage, Obstacles et Cross) ; les 3 disciplines pratiques devant être présentées le même jour lors de la 1<sup>ère</sup> session. En cas d'échec, le candidat a 2 années civiles et maximum 2 sessions pour réussir l'épreuve théorique et 3 sessions pour réussir les épreuves pratiques.

6009.5.2 Les demandes de dérogation à la règle précédente pour raisons médicales impérieuses seront appréciées, au cas par cas, par la Commission Pédagogique de la LEWB.

### 6009.6 – Dispositions applicables à l'évaluation théorique :

6009.6.1 L'accès aux évaluations pratiques est réservé aux candidats ayant réussi l'évaluation théorique.

6009.6.2 50 questions en QCM. Les questionnaires ne pourront pas être communiqués aux candidats. Le candidat doit obtenir minimum 50% en Hippologie et 60% en « Sciences Équestres ». Si échec dans l'une ou l'autre matière, le candidat doit tout représenter.

### 6009.7 – Dispositions applicables à l'évaluation de dressage :

#### 6009.7.1 Tenue du candidat

Le candidat se présentera en tenue réglementaire de compétition, y compris le port des gants.

#### 6009.7.2 Présentation du cheval ou du poney

Le cheval, ou le poney, sera présenté propre, toiletté et tressé, correctement sellé et harnaché conformément aux règlements de la discipline présentée.

La double bride n'est pas autorisée pour présenter l'épreuve de dressage du ~~2<sup>ème</sup>~~ Degré 2.

#### 6009.7.3 Niveau des exigences

L'évaluation de Dressage sera cotée de manière globale.

Le candidat aura 10 minutes maximum, pour présenter aux 2 mains une liste d'exercices imposés. Il s'agit d'une reprise libre dont les mouvements imposés sont définis sur un protocole accessible sur le site [www.lewb.be](http://www.lewb.be).

Le trot assis est exigé pour toute la reprise.

Doubler en A et arrêt en X, avec salut, en début et en fin de reprise au trot - éPaules en dedans au pas ou au trot - tFête au mur (travers) au pas ou au trot - tTransitions trot de travail, trot moyen, trot de travail - aArrêt, reculer, départ au pas - cContre-galop : enchaîner des courbes larges et inverses au galop minimum un demi-cercle de 20m, en conservant le même pied - cChangement de pied de ferme à ferme - eExtension d'encolure au trot sur un demi-cercle de 20m

### 6009.8 – Dispositions applicables à l'évaluation d'obstacle :

#### 6009.8.1 Tenue du candidat

Le candidat se présentera en tenue réglementaire de compétition, y compris le port des gants.

#### 6009.8.2 Présentation du cheval ou du poney

Le cheval, ou le poney, sera présenté propre et toiletté, correctement sellé, harnaché et protégé conformément aux règlements de la discipline présentée.

## 6009.8.3 Niveau des exigences

L'épreuve d'Obstacles sera évaluée de manière globale.

Les parcours se font en extérieur, sauf cas de force majeure.

Si un ou plusieurs candidats (de 14 à 16 ans) présentent l'évaluation avec des poneys, les distances dans les lignes et les combinaisons pourront (à leur demande) être adaptées. Ces candidats sont reportés en fin de liste dans l'ordre de passage.

L'évaluation du ~~2<sup>ème</sup> degré~~ **Degré 2** comporte obligatoirement : 8 à 10 obstacles (maximum 12 efforts), dont un double, d'une hauteur de minimum 95 cm et 100cm maximum ; 1 ligne droite constituée de 2 obstacles ; 1 ligne brisée. Alternance de verticaux et de larges. Sous-bassements sur minimum 50% des obstacles.

## 6009.9 – Dispositions applicables à l'évaluation de cross :

### 6009.9.1 Tenue du candidat

Le candidat se présentera en tenue réglementaire de compétition.

Le port d'un gilet de protection en dur est obligatoire.

### 6009.9.2 Présentation du cheval ou du poney

Le cheval, ou le poney, sera présenté propre et toiletté, correctement sellé et harnaché conformément aux règlements de la discipline présentée.

Les guêtres sont obligatoires.

### 6009.9.3 Niveau des exigences

L'épreuve de Cross sera évaluée de manière globale.

L'épreuve du ~~2<sup>ème</sup> degré~~ **Degré 2** comporte obligatoirement :

6 à 8 obstacles isolés de 70 à 80 cm et un passage d'eau dont l'entrée et la sortie se feront sans saut.

### 6009.9.4 La notion de sécurité est particulièrement mise en exergue. Les protections tant du cheval que du cavalier seront vérifiées.

## 6009.10 – Principaux critères de réussite :

Pour obtenir le brevet du ~~2<sup>ème</sup> Degré~~, le candidat doit se montrer capable :

### 6009.10.1 Dans la notion « Équilibrer » :

- de stabiliser son équilibre au trot assis, dans les transitions d'allures et dans des enchaînements de sauts.
- de découvrir l'équilibrage préparatoire aux différents exercices sur le plat ou aux différents profils d'obstacles.
- de découvrir l'équilibrage adapté aux différents profils de terrain en extérieur

### 6009.10.2 Dans la notion « Avancer » :

- de faire varier les trois allures
- d'obtenir correctement des transitions d'allures progressives sur le plat
- de contrôler l'allure dans les parcours d'obstacles et de cross
- de galoper avec une amplitude supérieure dans le parcours de cross

### 6009.10.3 Dans la notion « Tourner » :

- de tenir le cheval droit aux trois allures
- d'obtenir le travail de deux pistes au pas ou au trot
- de rechercher la courbe utile dans le tracé des parcours d'obstacles et de cross

## **Art. 6010 – Règlement du brevet du ~~3<sup>ème</sup> degré~~ **Degré 3****

### 6010.1 – Rappel

La détention du brevet ~~3<sup>ème</sup> Degré~~ **Degré 3** L.E.W.B. est un des prérequis pour se présenter au cours de Moniteur Sportif Éducateur Généraliste Adeps.

### 6010.2 – Organisation des évaluations :

Les évaluations sont organisées dans des centres choisis par la Commission Pédagogique de la L.E.W.B. permettant des conditions uniformes pour toutes les évaluations d'une même session.



## Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl

Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Aile francophone de la FRBSE reconnue par la FEI

### 6010.3 – Conditions d'admission aux évaluations :

6010.3.1 Les candidats devront justifier d'une expérience en compétition, en ayant obtenu des résultats dans 3 épreuves au choix dans une des 3 disciplines des épreuves pratiques (Dressage – Obstacles – Complet) en concours officiels (R.G. 205.2) c'est-à-dire terminer un parcours sur une hauteur minimum de 110cm ou obtenir 55% des points en reprise de Dressage de niveau 3 au moins ou terminer un parcours Complet d'Équitation de niveau CNC 1\* au moins (cross minimum 100 cm), le Concours Complet vaut pour 3 épreuves. Cette condition doit être enregistrée dans une banque de données d'une FN reconnue. La Commission Pédagogique pourra éventuellement demander un support écrit certifié.  
Cette condition n'est pas nécessaire pour s'inscrire à l'évaluation théorique.  
Cependant, elle est OBLIGATOIRE pour s'inscrire aux évaluations pratiques.

6010.3.2 Les candidats devront être âgés de ~~16-17~~ ans acquis dans l'année de l'évaluation, détenir le brevet du ~~2<sup>ème</sup>~~-Degré ~~2~~ et être titulaires d'une licence O3 ou supérieure, reconnue par une des deux ligues.

### 6010.4 – Qualifications des Examineurs :

Les évaluations du ~~3<sup>ème</sup>~~-Degré ~~Degré 3~~ devront être effectuées par, au minimum, des Moniteurs Sportifs Educateurs Généralistes ou Moniteurs Sportifs Educateurs Spécialistes, uniquement dans la ou les disciplines acquises, désignés par la Commission Pédagogique L.E.W.B. et licenciés F.  
~~Avant d'être ajouté au Pool, les examinateurs devront fournir un certificat de bonne vie et mœurs de type X qui sera analysé par la Commission Pédagogique.~~

a mis en forme : Non Surlignage

### 6010.5 – Définition du cycle annuel :

#### 6010.5.1 Règle générale

La session du ~~3<sup>ème</sup>~~-degré ~~Degré 3~~ est considérée comme un ensemble : le candidat devra satisfaire aux quatre épreuves (Théorie, Dressage, Obstacles et Cross) ; les 3 disciplines pratiques devant être présentées le même jour lors de la 1<sup>ère</sup> session. En cas d'échec, le candidat a 2 années civiles et maximum 2 sessions pour réussir l'épreuve théorique et 3 sessions pour les épreuves pratiques.

6010.5.2 Les demandes de dérogation à la règle précédente pour raisons médicales impérieuses seront appréciées au cas par cas par la Commission Pédagogique de la LEWB.

### 6010.6 – Dispositions applicables à l'évaluation théorique :

6010.6.1 L'accès aux évaluations pratiques est réservé aux candidats ayant réussi l'évaluation théorique.

6010.6.2 50 questions en QCM.

Les questionnaires ne pourront pas être communiqués aux candidats.

Le candidat doit obtenir minimum 50% en Hippologie et 60% en Sciences Équestres.

Si le candidat échoue dans l'un des matières, il doit tout représenter.

### 6010.7 – Dispositions applicables à l'épreuve de dressage :

#### 6010.7.1 Tenue du candidat

Le candidat se présentera en tenue réglementaire de compétition, y compris le port des gants.

#### 6010.7.2 Présentation du cheval

Le cheval, sera présenté propre, toiletté et tressé, correctement sellé et harnaché conformément aux règlements de la discipline présentée.

La double bride est autorisée pour présenter l'épreuve de dressage du ~~3<sup>ème</sup>~~-degré ~~Degré 3~~.

#### 6010.7.3 Niveau des exigences

L'épreuve de Dressage sera évaluée de manière globale.

Le candidat aura 10 minutes maximum, pour présenter aux 2 mains une liste d'exercices imposés. Il s'agit d'une reprise libre dont les mouvements imposés sont définis sur un protocole accessible sur le site [www.lewb.be](http://www.lewb.be).

Le trot assis est exigé pour toute la reprise.

Doubler en A et arrêt en X, en début et fin de reprise au trot ou au galop - éEpaules en dedans au trot - tTête au mur (travers) au trot - aAppuyers au trot - dDemi pirouettes au pas - tTransitions trot rassemblé, trot allongé, trot rassemblé - cChangements de pied en l'air - aArrêt, reculer, départ au galop - aAlternances départs à faux, sur la piste avec minimum 2 passages de coins et départs justes - aAppuyers au galop - aAvancer les mains le long de l'encolure, en rompant le contact, au galop durant 3 foulées minimum

6010.8 – Dispositions applicables à l'épreuve d'obstacles :

6010.8.1 Tenue du candidat

Le candidat se présentera en tenue réglementaire de compétition, y compris le port des gants.

6010.8.2 Présentation du cheval

Le cheval sera présenté propre et toiletté, correctement sellé, harnaché et protégé conformément aux règlements de la discipline présentée.

6010.8.3 Niveau des exigences

L'épreuve d'Obstacles sera évaluée de manière globale.

Les parcours se font en extérieur, sauf cas de force majeure.

L'évaluation du ~~3<sup>ème</sup> degré~~ **Degré 3** comporte obligatoirement :

10 à 12 obstacles (15 efforts maximum), dont un triple, d'une hauteur de 105 cm minimum et de 110 cm maximum ; 1 ligne constituée de 3 obstacles ; 1 ligne brisée.

Tous les types d'obstacles sont autorisés. Alternance de verticaux et de larges. Sous-bassements sur minimum 50% des obstacles.

a mis en forme : Non Surlignage

6010.9 – Dispositions applicables à l'épreuve de cross :

6010.9.1 Tenue du candidat

Le candidat se présentera en tenue réglementaire de compétition.

Le port d'un gilet de protection en dur est obligatoire.

6010.9.2 Présentation du cheval

Le cheval, sera présenté propre et toiletté, correctement sellé et harnaché conformément aux règlements de la discipline présentée.

Les guêtres sont obligatoires.

6010.9.3 Niveau des exigences

L'épreuve de Cross sera évaluée de manière globale.

L'épreuve du ~~3<sup>ème</sup> degré~~ **Degré 3** comporte obligatoirement :

8 à 10 obstacles de 80 à 90 cm dont un obstacle à l'entrée ou à la sortie du passage d'eau (battue ou réception dans l'eau) ; tous les types d'obstacles sont autorisés.

6010.9.4 La notion de sécurité est particulièrement mise en exergue. Les protections tant du cheval que du cavalier seront vérifiées.

6010.10 – Principaux critères de réussite :

~~Pour obtenir le brevet du 3<sup>ème</sup> Degré, le candidat doit se montrer capable :~~

6010.10.1 Dans la notion « Équilibrer » :

- ~~de stabiliser son équilibre en toutes circonstances~~
- ~~de rechercher un équilibrage adapté aux différents mouvements et aux différents types d'obstacles~~

6010.10.2 Dans la notion « Avancer » :

- ~~de stabiliser la cadence~~
- ~~de rechercher la notion de rassembler~~



# Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl

Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Allé francophone de la FRBSE reconnue par la FEI

- d'obtenir correctement les transitions galop — pas — galop
- d'optimiser l'allure dans les parcours d'obstacles et de cross, et de réaliser un contrat de foulées
- de galoper avec une amplitude supérieure dans le parcours de cross

6010.10.3 Dans la notion « Tourner » :

- de tenir le cheval droit aux trois allures
- d'obtenir le travail de deux pistes au trot et au galop
- d'optimiser la courbe dans le tracé des parcours d'obstacles et de cross

## Art. 6011 – Règlement des brevets spécifiques

6011.1 – Définition :

Les brevets spécifiques sont gérés par les commissions ad hoc.

a mis en forme : Non Surlignage

## Art. 6012 – Brevets par équivalence.

6012.1 – Définition :

La Commission Pédagogique de la L.E.W.B. reconnaît les brevets sportifs par équivalence aux cavaliers licenciés L.E.W.B. détenteurs d'un brevet délivré par Paardensport Vlaanderen.

a mis en forme : Non Surlignage

6012.2 – Le 1<sup>er</sup> degré accordé jusqu'au 31/12/2025 est équivalent à l'Étrier de Diamant délivré à partir du 01/01/2026

a mis en forme : Exposant, Non Surlignage

a mis en forme : Non Surlignage

6012.32 – Tableau d'équivalence avec les brevets de Paardensport Vlaanderen

a mis en forme : Retrait : Suspendu : 1,25 cm

6011.2.1 Ruitter Brevet A = Rozet 4 = Étrier d'Or

a mis en forme : Français (Belgique), Non Surlignage

6011.2.2 Ruitter Brevet B = Rozet 5 = 4<sup>er</sup> Degré Étrier de Diamant

6012.43 – Concordançe avec les brevets étrangers

a mis en forme : Non Surlignage

Soumission des demandes à la Commission Pédagogique de la L.E.W.B. qui statuera.

## Art. 6013 – Protocoles d'accord.

L'Organe d'Administration de la L.E.W.B. a le pouvoir discrétionnaire de donner mandat à la Commission Pédagogique d'établir des protocoles d'accord particuliers avec des institutions nationales ou communautaires s'occupant de formation professionnelle en Sports Équestres.

## Art. 6014 – Formation/Recyclage des Examineurs

a mis en forme : Non Surlignage

La participation à la formation des Moniteurs Adepts licenciés F est obligatoire pour faire partie du pool des Examineurs.

Un recyclage tous les 3 ans est **obligatoire pour conserver le statut d'Examineur**.

Avant d'être ajouté au Pool, les examinateurs devront fournir un extrait de casier judiciaire modèle 596-2 un certificat de bonne vie et mœurs de type X qui sera analysé par la Commission Pédagogique mais, vu qu'il ne peut légalement être conservé, ce document devra être envoyé chaque année.

a mis en forme : Non Surlignage

## CHAPITRE III : Formation pédagogique des Moniteurs Sportifs homologués par l'Adeps

### Art. 6015 – Cadre

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la L.E.W.B. assure la formation spécifique (technique) des Moniteurs Sportifs homologués par l'Adeps.

### Art. 6016 – Formations homologuées par l'Adeps

Voir les « Cahiers des Charges – Référentiels des cours spécifiques » avalsés par l'Adeps sur le site de la L.E.W.B.



### **Art. 6017 – Attribution de brevets pédagogiques par équivalence**

#### 6016.1 – Définition

L'Adeps, sur proposition de la Commission Pédagogique de la L.E.W.B., a le pouvoir discrétionnaire d'attribuer des brevets pédagogiques par équivalence.

Les Moniteurs titulaires d'un passeport international « IGEQ » délivré par leur fédération d'origine peuvent bénéficier des mêmes prérogatives que les Moniteurs Adeps de niveau correspondant au sein des activités de la L.E.W.B.